

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**5 DÉCEMBRE 2011
20 H 00**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 5 décembre 2011, à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Madame et messieurs les conseillers Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent et Gaétan Marcil sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Sont absents : Monsieur le conseiller Joël Beauchemin et mesdames les conseillères Lyne Beaulieu et Brigitte Collin.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *Directeur général*
Me Marc Giard, *Directeur des Services juridiques et greffier.*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Martin Dampousse informe les personnes présentes à la séance du retrait des deux points suivants :

- N° 32 : « CIT et Régie intermunicipale de la gare de Sorel, Approbation budget 2012 » ;
N° 45 : « Cession d'un immeuble (rues) Varennes-sur-le-Fleuve inc., Autorisation de signature ».

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES :

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Projets de développement concernés par le règlement 765.

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2011-383 Approbation procès-verbal - Séance générale 7 novembre 2011

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 7 novembre 2011 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2011-384 Approbation procès-verbal - Séance spéciale 14 novembre 2011

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 14 novembre 2011 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2010-385 Approbation des comptes – Novembre 2011

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice du Service des finances et trésorière pour le mois de novembre 2011 :

Fonds d'administration :	
<i>(chèques 17887 à 18183 et paiements électroniques</i>	786 113,09 \$
<i>(chèques numéros 3 à 6)</i>	4 577 259,50 \$
<i>(chèques numéros 78 à 211)</i>	358 059,62 \$
Fonds des dépenses en immobilisation :	1 627 700,19 \$
<i>(chèques 1711 à 1747)</i>	

Certificat de la trésorière numéro 2239

Adoptée.

RÈGLEMENTS ET DÉROGATIONS MINEURES

A-2011-59 Avis de motion – Règlement 300-6 modifiant le règlement numéro 300 et amendements concernant le mode de paiement des taxes en plusieurs versements

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Natalie Parent

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 300-6 modifiant le règlement numéro 300 et amendements concernant le mode de paiement des taxes en plusieurs versements.

A-2011-60 Avis de motion – Règlement 534-32 modifiant le règlement 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'ajouter des places de stationnement de nuit en période hivernale au parc du Portageur

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Francis Rinfret

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-32 modifiant le règlement 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'ajouter des places de stationnement en période hivernale au parc du Portageur.

Adoptée.

A-2011-61 Avis de motion – Règlement 631-17 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-17 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes.

A-2011-62 Avis de motion – Règlement 693-2 modifiant le règlement 693 concernant la reconstruction des infrastructures dans le Vieux-Varennes (rues Sainte-Anne et Sainte-Thérèse) afin de modifier la description des travaux, honoraires et indemnités autorisés

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 693-2 modifiant le règlement 693 concernant la reconstruction des infrastructures dans le Vieux-Varennes (rues Sainte-Anne et Sainte-Thérèse) afin de modifier la description des travaux, honoraires et indemnités autorisés.

A-2011-63 Avis de motion – Règlement 756-1 afin d'ajuster le montant de l'allocation de transition

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 756-1 sur la rémunération des membres du conseil municipal afin d'ajuster le montant de l'allocation de transition et d'y apporter certaines précisions.

A-2011-64 Avis de motion – Règlement 771 décrétant des travaux de réfection de la rue Langlois et décrétant à cette fin un emprunt et des dépenses n'excédant pas 2 810 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 771 décrétant des travaux de réfection de la rue Langlois et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 2 810 000 \$ pour en acquitter le coût.

A-2011-65 Avis de motion – Règlement 772 décrétant la réfection complète des rues Nicolas-Choquet et Beauchamp et décrétant également à cette fin une dépense et un emprunt n’excédant pas 1 546 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 772 décrétant la réfection complète des rues Nicolas-Choquet et Beauchamp et décrétant également à cette fin, une dépense et un emprunt n’excédant pas 1 546 000 \$ pour en acquitter le coût.

A-2011-66 Avis de motion – Règlement 773 abrogeant le règlement 696 concernant l’établissement d’un programme d’aide sous forme d’un crédit de taxes

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 773 abrogeant le règlement 696 concernant l’établissement d’un programme d’aide sous forme d’un crédit de taxes.

A-2011-67 Avis de motion – Règlement 774 décrétant un emprunt de 57 000 \$ pour payer le coût de refinancement du solde non amorti des règlements 535, 597, 600, 601, 662, 674 et 678 et d’émettre des obligations à cet effet

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 774 décrétant un emprunt de 57 000 \$ pour payer le coût de refinancement du solde non amorti des règlements 535, 597, 600, 601, 662, 674 et 678 et d’émettre des obligations à cet effet.

A-2011-68 Avis de motion – Règlement 775 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette de résidus domestiques et des résidus verts, volumineux et de matières recyclables, compensation pour payer le coût d'exploitation du service d'égout sanitaire, compensation pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie, compensation pour le financement de la réserve financière pour le fonds patrimonial et les compensations pour services municipaux pour les immeubles non imposables pour l'année financière 2012

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 775 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette de résidus domestiques et des résidus verts, volumineux et de matières recyclables, compensation pour payer le coût d'exploitation du service d'égout sanitaire, compensation pour le financement de la réserve

financière pour les services de voirie, compensation pour le financement de la réserve financière pour le fonds patrimonial et les compensations pour services municipaux pour les immeubles non imposables pour l'année financière 2012.

A-2011-69 Avis de motion – Règlement 776 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Saint Amable, Varennes et Verchères, pour l'année 2012

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 776 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Saint Amable, Varennes et Verchères, pour l'année 2012.

2011-386 Adoption – Second projet de règlement numéro 707-26 modifiant le règlement de zonage 707 afin de :

- autoriser la sous-classe d'usages « P1-04 Service municipal ou gouvernemental » dans les zones C-601, C-602, C-603, C-604 et C-605;
- autoriser l'usage « vente au détail de porte , fenêtres, armoires de cuisine ou armoires de salle de bains », selon certaines conditions, dans les zones H-642, C-476, C-475, C-628, C-612, C-605, C-604, C-603, C-602, C-601, C-455, C-480, C-411, C-575, C-516, C-527, C-540, C-502, C-564

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-26 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de

- autoriser la sous-classe d'usages « P1-04 Service municipal ou gouvernemental » dans les zones C-601, C-602, C-603, C-604 et C-605;
- autoriser l'usage « vente au détail de porte , fenêtres, armoires de cuisine ou armoires de salle de bains », selon certaines conditions, dans les zones H-642, C-476, C-475, C-628, C-612, C-605, C-604, C-603, C-602, C-601, C-455, C-480, C-411, C-575, C-516, C-527, C-540, C-502, C-564.

soit et est adopté.

Adoptée.

2011-387 Adoption – Second projet de règlement numéro 707-27 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre la construction d’habitations multifamiliales dans la zone H-405

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-27 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre la construction d’habitations multifamiliales dans la zone H-405 soit et est adopté.

Adoptée.

2011-388 Adoption – Projet de règlement 756-1 afin d’ajuster le montant d’allocation de transition

ATTENDU que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) permet au conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers pour les services qu’ils rendent à la municipalité et une allocation de dépenses pour les dédommager d’une partie des dépenses inhérentes à leur fonction;

ATTENDU QUE l'article 31 de cette loi prévoit que le conseil municipal peut, par règlement, prévoir qu'une allocation de transition soit versée à toute personne qui cesse d'être membre du conseil après l'avoir été pendant au moins les vingt-quatre (24) mois qui précèdent la fin de son mandat;

ATTENDU QUE le règlement 756, adopté lors de la séance générale du 7 février 2011, prévoit le versement d’une telle allocation;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 13 de l'Assemblée nationale, sanctionné le 13 juin 2011, vient modifier l’alinéa 3 de l'article 31 de la loi afin d’augmenter le montant maximal de l’allocation de transition pouvant être versé à une personne au terme de son mandat comme membre du conseil d’une municipalité;

ATTENDU QUE le calcul du montant de l’allocation de transition n’est plus basé sur la rémunération bimestrielle, mais bien sur la rémunération trimestrielle;

ATTENDU QUE l'article 5.6 du *Code d'éthique des élus de la Ville de Varennes* prévoit que dans les douze (12) mois qui suivent la fin de son mandat, il sera interdit à un membre d’occuper un poste d’administrateur ou de dirigeant d’une personne morale, un emploi ou toute autre fonction, de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre du conseil de la Ville;

ATTENDU QUE la présente modification a pour effet de faire passer la période d’allocation de transition de huit (8) à douze (12) mois;

ATTENDU QUE l’ensemble des municipalités de la MRC de Marguerite-D’Youville conviennent d’apporter cette modification;

ATTENDU QUE l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le projet de règlement doit être présenté lors d’une séance du conseil par le membre qui donne l’avis de motion;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été donné et le projet a été présenté par le même membre du conseil lors de la séance générale du 5 décembre 2011;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette loi exige que l'adoption du règlement soit précédée d'un avis public au moins 21 jours avant son adoption et contenant un résumé du projet de règlement;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie dudit règlement dans les délais légaux, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 756-1 sur la rémunération des membres du conseil municipal afin d'ajuster le montant de l'allocation de transition et d'y apporter certaines précisions.

Adoptée.

2011-389 Adoption – Règlement 534-31 modifiant le règlement 534 relatif à la circulation, au stationnement et la sécurité publique afin d'interdire le stationnement pour une durée de plus de deux (2) heures, sur une portion de la route Marie-Victorin

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-31 modifiant le règlement 534 relatif à la circulation, au stationnement et la sécurité publique afin d'interdire le stationnement pour une durée de plus de deux (2) heures, sur une portion de la route Marie-Victorin.

Adoptée.

2011-390 Adoption – Règlement numéro 707-25 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier la norme relative à la hauteur maximale des bâtiments principaux dans la zone H-450

Attendu qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-25 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier la norme relative à la hauteur maximale des bâtiments principaux dans la zone H-450.

Adoptée.

2011-391 Adoption – Règlement 765 assujettissant la délivrance d'un permis de lotissement et de construction à la conclusion d'une entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge et le partage des coûts relatifs à ces travaux dans certaines zones du territoire et remplaçant le règlement numéro 648

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 765 assujettissant la délivrance d'un permis de lotissement et de construction à la conclusion d'une entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge et le partage des coûts relatifs à ces travaux dans certaines zones du territoire et remplaçant le règlement numéro 648.

Adoptée.

2011-392 Adoption – Règlement 769 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 769 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

Adoptée.

2011-393 Adoption – Règlement 770 établissant un programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes ou incompatibles avec leur milieu dans le secteur central de la ville de Varennes

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 770 établissant un programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes ou incompatibles avec leur milieu dans le du secteur central de la Ville de Varennes.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après ; aucune intervention.

2011-394 Demande de dérogation mineure 0959-38-4628 – Régularisation d'un espace en gravier en aire de stationnement permanente et de deux entrées charretières, 100 rue Sainte-Anne

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre la régularisation d'un espace en gravier en aire de stationnement permanente pavée et de deux entrées charretières ;

Considérant la volonté de la Ville d'aménager une surlargeur de trottoir face à la propriété sise au 100, rue Sainte-Anne pour favoriser le ralentissement de la circulation et pour des considérations esthétiques ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 16 novembre 2011, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à la présente demande ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° DM 0959-38-4628 visant à permettre

1. Que les aires de stationnement occupent près de 70% de la surface de la cour avant, alors que l'article 110 du règlement de zonage limite cette proportion à 50 % ;
2. Que le terrain comporte deux entrées charretières alors qu'une seule est permise et que la distance entre ces deux entrées charretières soit de 4,8 m alors que la norme minimale est de 5,5 m, en vertu de l'article 111 du règlement de zonage.

Le terrain porte le numéro de lot 31-1 du cadastre officiel du Village de Varennes, dans la zone H-630.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après ; aucune intervention.

2011-395 Demande de dérogation mineure 1061-80-4575 – Aménagement d'une rue en impasse, montée de Picardie

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'une rue en impasse dont la longueur excède la norme permise au règlement de lotissement ;

Considérant qu'en vertu de la résolution C.C.U.E.11-11-62 adoptée le 24 novembre 2011, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement a donné un avis favorable à cette demande, sous condition ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 16 novembre 2011, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à la présente demande ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde, sans condition, la demande de dérogation mineure n° DM 1061-80-4575 visant à permettre une opération cadastrale pour une rue en impasse dont la longueur projetée (340 m) excède la longueur maximale prescrite à l'article 26 du règlement de lotissement 708, le tout tel qu'illustré au plan UR-2011-3040A7.

Le terrain porte les numéros de lots P126-1, P126, P128, P129, P130 et P138 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes, dans la zone C-459.

Adoptée.

APPELS D'OFFRES ET CONTRATS

**2011-396 Appel d'offres Services professionnels en ingénierie
Réfection de la rue Langlois
Approbation des critères de qualité**

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 15 novembre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la grille de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente comme annexe A, pour un appel d'offres de services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de réfection de la rue Langlois.

Adoptée.

**2011-397 Appel d'offres Services professionnels en ingénierie
Plans et devis et surveillance des travaux pour la construction de services municipaux dans le cadre d'un futur parc industriel
Approbation des critères de qualité**

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 1^{er} décembre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la grille de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente comme Annexe A, pour un appel d'offres de services professionnels en ingénierie pour l'élaboration de plans, devis et surveillance des travaux dans le cadre du projet de construction de services municipaux d'un futur parc industriel.

Adoptée.

**2011-398 Acquisition de mobilier – Service de Sécurité Incendie
Autorisation de dépense au Fonds de roulement**

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service de Sécurité incendie en date du 30 novembre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Librairie du Richelieu inc.* de Saint-Jean-sur-Richelieu, la fourniture de mobilier divers pour le Service de Sécurité Incendie, pour un montant total de 9 181 \$, plus taxes;

De confier à la compagnie *Approvisionnement Populaire* de Varennes, la fourniture de trois (3) classeurs, pour un montant de 1 677 \$, plus taxes.

Le remboursement de ces sommes est affecté au Fonds de roulement sur une période de cinq ans à compter de 2012.

Certificat de la trésorière numéro 2240

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2011-399 Appropriation de la réserve financière
Assainissement des eaux usées**

Considérant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la ville de Varennes pour le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, par l'adoption de la résolution 2007-410 lors de la séance du 3 décembre 2007;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approprier de ladite réserve financière un montant estimé à 94 000 \$, pour le service d'assainissement des eaux usées, représentant l'excédent des dépenses sur les revenus en la matière. Ce montant sera ajusté en fonction des données réelles au 31 décembre 2011.

Adoptée.

2011-400 **Versement à la réserve financière
Eau potable et réseau d'aqueduc**

Considérant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la ville de Varennes pour le service d'eau potable et réseau d'aqueduc, par l'adoption de la résolution 2010-150 lors de la séance du 12 avril 2010;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser à ladite réserve financière un montant estimé à 52 000 \$, pour le service d'eau potable et réseau d'aqueduc, représentant l'excédent des revenus sur les dépenses en la matière. Ce montant sera ajusté en fonction des données réelles au 31 décembre 2011.

Adoptée.

2011-401 **Versement à la réserve financière
Voirie et reconstruction des rues**

Considérant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la ville de Varennes pour le service de voirie, ne pouvant être utilisée que pour défrayer des dépenses associées à la reconstruction des rues sur le territoire, et ce pour la portion fondation, surface, trottoirs ou bordures, par l'adoption de la résolution 2008-029 lors de la séance spéciale du 21 janvier 2008 et modifiée par la résolution 2010-422 du 6 décembre 2010 pour y ajouter les dépenses associées aux passages piétonniers, pistes cyclables et îlots centraux des rues, routes et chemins;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser à ladite réserve financière un montant estimé à 756 500 \$, représentant les compensations perçues sur tous les immeubles imposables bâtis de la ville, à l'exception de ceux se trouvant sur l'île Sainte-Thérèse, selon l'usage principal de l'immeuble, tel que décrit à la résolution 2008-029. Ce montant sera révisé en fonction du revenu réel au 31 décembre 2011.

Adoptée.

2011-402 **Versement à la réserve financière
Fonds patrimonial**

Considérant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la ville de Varennes pour le fonds patrimonial, ne pouvant être utilisée que pour financer les dépenses engendrées par son programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial, par l'adoption du règlement 754 par la résolution 2011-036 lors de la séance du 7 février 2011;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser à ladite réserve financière un montant estimé à 106 000 \$, représentant les compensations perçues sur tous les immeubles résidentiels de la ville, tel que décrit au règlement 754. Ce montant sera révisé en fonction du revenu réel au 31 décembre 2011.

Adoptée.

**2011-403 Virements de soldes disponibles sur règlements d'emprunt
Budget 2012**

Considérant qu'il existe des soldes disponibles sur règlements d'emprunt;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le tableau indiquant les virements de soldes disponibles sur règlements d'emprunt, tel que préparé par la trésorière en date du 23 novembre 2011 et annexé à la présente comme si au long récépissé.

Adoptée.

**2011-404 Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
Approbation budget 2012**

Attendu que le 26 octobre 2011, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2012;

Attendu qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Varennes ;

Attendu que ce budget doit recevoir l'approbation de chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le budget 2012 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'administration le 26 octobre 2011.

Adoptée.

**2011-405 Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
Approbation de la quote-part additionnelle 2011**

Attendu que le 23 novembre 2011, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté la résolution CA-11-913 imposant une quote-part additionnelle pour 2011 ;

Attendu qu'une copie de cette résolution et du tableau ventilant cette quote-part additionnelle de 2011 ont été transmis à la Ville de Varennes ;

Attendu que cette demande de quote-part additionnelle doit être soumise, pour approbation, à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver l'imposition d'une quote-part additionnelle 2011 de 200 000 \$ pour la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par la résolution CA-11-913 de son Conseil d'administration le 23 novembre 2011.

Adoptée.

**2011-406 Programme « Mon école à pied, à vélo »
Autorisation de dépense**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 15 novembre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal confie à Nature-Action Québec la mise sur pied du programme « Mon école à pied, à vélo » à l'école de la Source, pour un montant de 6 500 \$, représentant 50 % des coûts du projet ;

Que madame Manon Lanneville, directrice des Services récréatifs et communautaires, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le contrat avec Nature-Action Québec.

Certificat de la trésorière numéro 2238 (année 2011)

Adoptée.

**2011-407 Programme conjoint de protection civile (PCPC)
Service de Sécurité Incendie – Autorisation de dépense**

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service de Sécurité Incendie en date du 9 novembre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte que la Ville de Varennes participe au *Programme conjoint de protection civile (PCPC)* offert par le Gouvernement fédéral, pour la formation des membres du Service de Sécurité Incendie dans le but d'améliorer la sécurité civile et l'organisation des mesures d'urgence ;

Que la Ville s'engage à respecter les exigences et à exécuter le projet conformément aux lignes directrices dudit programme, pour l'exercice 2012-2013 ;

Que la Ville participe financièrement à hauteur de 50 % des coûts dudit programme, soit pour un montant budgété de 7 204 \$ plus taxes ;

Que MM. Sébastien Roy, directeur général et Yves Hamel, directeur du Service de Sécurité Incendie, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document nécessaire à la mise en application dudit programme.

Adoptée.

**2011-408 Nomination d'un secrétaire substitut au Comité de démolition
Madame Judith Bonvouloir**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer madame Judith Bonvouloir, conseillère en urbanisme au Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, à titre de secrétaire substitut sur le *Comité de démolition*, à compter des présentes.

Adoptée.

2011-409 Mesure disciplinaire – Employé (matricule 283)

Considérant la recommandation formulée par la chef de division, Ressources humaines, en date du 24 novembre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'imposer à l'employé portant le matricule « 283 » une suspension sans solde de cinq (5) jours ouvrables dont les modalités d'application ont été transmises à l'employé et à son représentant syndical.

Adoptée.

**2011-410 Syndicat des pompiers du Québec, section locale Varennes
Grief 2011-02**

Considérant le dépôt du grief numéro 2011-02 par le Syndicat des pompiers du Québec - section locale Varennes ;

Considérant que ce grief a pour objet de réclamer « le minimum de rémunération prévue à l'article 24.01 (a) pour un accident de la route avec déversement pour lequel nous n'avons pas été appelé » ; ledit événement étant survenu le 5 octobre 2011 ;

Considérant le rapport de recommandation de la chef de division Ressources humaines en date du 24 novembre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le grief numéro 2011-02 du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Varennes, soit tenu irrecevable et non fondé en faits et en droit.

Adoptée.

2011-411 Mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel* numéro MP-2011-12 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 30 novembre 2011.

Adoptée.

**2011-412 Certificat d'autorisation PIIA 1255-74-5110
Construction d'un bâtiment principal et aménagement du terrain
Lot 283-P, boulevard Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro CCUE 11-11-64 du 24 novembre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 1255-74-5110 autorisant l'émission du permis pour la construction d'un bâtiment principal et l'aménagement du terrain sur le lot P-283 (boulevard Lionel-Boulet), dans la zone I-207, conformément aux plans UR-2011-3042A2 à UR-2011-3042A7, sous réserve de l'aménagement d'un écran visuel entre l'aire de stationnement et la rue (voir résolution CCUE 11-11-64).

Adoptée.

**2011-413 Certificat d'autorisation PIIA 1454-13-6570
Construction d'un bâtiment principal et aménagement du terrain
Lot 515-P, boulevard Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro CCUE 11-11-65 du 24 novembre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 1454-13-6570 autorisant l'émission du permis pour la construction d'un bâtiment principal et l'aménagement du terrain sur le lot 515-P (boulevard Lionel-Boulet), dans la zone I-221, conformément aux plans UR-2011-3043A2 à UR-2011-3043A7, sous réserve de l'aménagement d'un écran visuel entre l'aire de stationnement et la rue et de la plantation d'arbres (voir résolution CCUE 11-11-65).

Adoptée.

**2011-414 Convention pour l'enfouissement des réseaux de distribution existants – Projet : Enfouissement de réseau, rue Sainte-Anne
Autorisation de signature**

Il est proposé monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et Me Marc Giard, directeur des Services juridiques et greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, une *Convention pour l'enfouissement des réseaux de distribution existants - Projet « Enfouissement de réseau rue Sainte-Anne, Varennes »* (n° DCL-20468360) entre Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron et la Ville de Varennes et des tiers ; telle convention est annexée aux présentes comme si au long reproduite.

Adoptée.

2011-415 Transferts budgétaires 2011

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 75 440 \$ pour 2011, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 30 novembre 2011 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récités.

Adoptée.

**2011-416 Servitude de passage
Syndicat des copropriétaires des Terrasses Varennes sur le Fleuve inc.
Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que monsieur le maire Martin Damphousse et Me Marc Giard, directeur des Services juridiques et greffier, soient spécialement mandatés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir devant Me Martin Fontaine, notaire, entre le *Syndicat des copropriétaires des terrasses Varennes sur le fleuve inc.* (le cédant) et la Ville de Varennes, concernant une servitude réelle et perpétuelle de passage pour entretenir les services municipaux construits dans et sur l'immeuble du cédant, à savoir le fonds servant.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES :

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Montant de la quote-part de la Ville de Varennes pour le budget de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
- Forme de l'aide prévue au règlement 770
- Requête de mise sur pied d'une procédure de demande de permis pour abattre des arbres
- Travail prévu pour la compagnie chargée du contrôle animal
- Véhicules récréatifs dans les entrées privées
- Nature de la modification apportée aux dates de versements de taxes
- Travaux prévus sur la rue Langlois
- Félicitations au Conseil pour la forme de régime de retraite adopté pour ses employés
- Nature des aménagements demeurant à réaliser pour le sentier du parc Saint-Charles
- Demande de laisser une couche superficielle de neige sur les sentiers déneigés dans divers parcs de la Ville
- Revitalisation de la rue Sainte-Anne
- Aménagements paysagers réalisés dans la Frayère Saint-Charles
- Demande de diffusion des séances du Conseil sur Internet.

Fin de la deuxième période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

Monsieur le Maire invite les conseillers qui le désirent à s'adresser à l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 21 heures.

Le Maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA